

Scotia coal might be excellent in some respects, but it was unsuited to all the wants of Montreal. The petition of the Montreal New City Gas Co. would show that they could not use Nova Scotia bituminous coal in making gas. Besides, the Nova Scotia coal mines were owned by English and American capitalists, and one of the most important of the coal mines, was owned almost wholly in Montreal. If Nova Scotia would not be conciliated unless she got 50 cents per ton on coal, after getting a million and a half of dollars already, it was time the House knew it, though his first speech had been criticized by the hon. member for Cumberland, for want of logic, but it had the true ring about it, and he had received encouraging letters and telegrams from his constituents. He denied that a national policy would give us Reciprocity; on the contrary, it would stir up ill-feeling among the Americans. It was not a protective policy, as pretended, but simply for revenue purposes. Now he was prepared to prove that the imposition of this most objectionable duty of fifty cents per ton on coal was not necessary for revenue purposes, and that the Government could do without it. He would prove this out of the mouths of the members of Government themselves, as on Tuesday last when the Minister of Finance made the announcement in the House that the Cabinet had determined not to impose any duty upon coal, wheat, inland charges and carriage on goods from the place of manufacture, he (Mr. Workman) stated to two Cabinet Ministers then sitting close to him that he was very much pleased at this change, but expressed his anxiety to know how the Finance Minister proposed to raise the amount of duty then given up, when one of these honorable gentlemen at once replied: "We do not propose to put on any other duties because we will have a surplus as it is". With this express assurance, how can the Government justify their change of policy to the House and to the country for re-imposing this most objectionable duty on the chief necessities of life? Was it possible that the fuel of every artisan and poor man in every large city, was to be taxed to conciliate Nova Scotia? He was strongly opposed to such a course being taken, and if it were adopted, the people at the next elections would express their opinion by returning very different men. He considered this national policy was very small indeed, and unworthy of a great nation. The duty on wheat would be a serious drawback to large importing merchants, because outside of the item of cost it would cause delay and trouble. He hoped the House would not sanction such duties, and if the Government choose to make this vote of want of confidence, then let the issue rest with them, and let the country know it, (hear).

venir des États-Unis parce qu'on ne peut les trouver ailleurs. Excellent sous certains aspects, le charbon de la Nouvelle-Écosse ne peut pas satisfaire tous les besoins de Montréal. La requête de la Compagnie *Montreal New City Gas* montre qu'on ne peut pas produire du gaz avec le charbon bitumineux de la Nouvelle-Écosse. En outre, les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse appartiennent à des capitalistes anglais et américains et l'une des mines les plus importantes relève presque entièrement d'intérêts montréalais. Si on ne peut se concilier la Nouvelle-Écosse qu'en lui accordant cinquante cents la tonne de charbon, alors qu'elle a déjà obtenu un million et demi de dollars, il est temps que la Chambre le sache, bien que l'honorable député de Cumberland lui ait reproché de manquer de logique dans son premier discours; mais il a bien cerné le problème et ses commettants lui ont adressé des lettres et des télégrammes pour l'encourager. Il nie qu'une politique nationale puisse nous procurer la réciprocité; au contraire, cela susciterait du ressentiment chez les Américains. Ce n'est pas une politique protectionniste, comme on le prétend, mais seulement un moyen d'accroître les revenus. Il est donc prêt à prouver que l'imposition de ce très contestable droit de cinquante cents la tonne de charbon n'est pas nécessaire au Trésor public et que le Gouvernement peut s'en passer. Il le prouvera par les propos des membres du Cabinet eux-mêmes; mardi passé, par exemple, le ministre des Finances annonçait à la Chambre, la décision du Cabinet de n'imposer aucun droit sur le charbon, sur le blé, sur le transport intérieur et sur le transport des marchandises depuis la manufacture. Il (M. Workman) déclara alors à deux ministres, dont les sièges se trouvaient près du sien, qu'il était très heureux de ce changement; mais il se montra inquiet de savoir comment il se faisait que le ministre des Finances proposait d'augmenter le taux d'un droit auquel on renonçait. Un de ces honorables messieurs lui répondit sur-le-champ: «Nous n'avons pas l'intention d'imposer quelque autre droit parce que, comme vont les choses, nous aurons un surplus». Après une assurance aussi expresse, comment le Gouvernement peut-il justifier aux yeux de la Chambre et du pays un changement de politique qui l'amène à réintroduire ce droit très contestable sur des biens indispensables. Est-il possible que, pour plaire à la Nouvelle-Écosse, on taxe le carburant nécessaire à tous les artisans et à toute la classe pauvre des grandes villes? Il s'oppose fortement à ce qu'on prenne un tel parti et si on l'adopte, le peuple fera connaître son opinion en élisant d'autres hommes lors des prochaines élections. Il considère que cette politique nationale est effectivement très mesquine et indigne d'une grande nation. Le droit